

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 17 décembre 2020**

---

Délibération n° 2020 – 17/12/2020 – 27

*Offre de formation 2020*  
*Scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances*  
*UFR SHS – Histoire de l'Art*

---

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 17 novembre 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 20 Membres représentés : 8 Total : 28	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 28</b>  <b>Pour : 28</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances pour l'UFR SHS – Histoire de l'Art.**

Dijon, le 18 décembre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : Scénario alternatif*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Scénario alternatif des modalités de contrôle des connaissances pour le département Histoire de l'Art.

L'ensemble des évaluations prévues en présentiel seront conduites en distanciel.

La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le conseil de département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante, qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision.